

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 V 95** Vœu relatif à la Commission du mobilier urbain.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la Commission du mobilier urbain a un rôle consultatif pour toute question liée au mobilier urbain de l'espace public parisien, qu'il s'agisse de l'implantation de nouveaux mobiliers ou des évolutions à apporter à ceux-ci ;

Considérant qu'elle réunit les élus de Paris, des représentants de la Préfecture de police, l'APUR, la RATP, des associations reconnues pour leur implication dans le cadre de vie et des personnalités qualifiées comme des paysagistes, des designers et des architectes ;

Considérant que la dernière réunion de la Commission du mobilier urbain s'est tenue en juin 2011 ;

Considérant que la Commission du mobilier urbain n'a pas encore été nommée pour la présente mandature ;

Considérant que l'association des usagers est primordiale pour éviter la reprise de mobilier urbain après leur pose, comme c'est le cas avec les abribus dont la Commission du mobilier urbain n'a pas été saisie ;

Sur proposition de M<sup>me</sup> Claire de CLERMONT-TONNERRE et des élus du groupe les Républicains,

Émet le vœu que :

Les modalités d'évolution de la Commission du mobilier urbain soit étudiées rapidement afin qu'elle puisse reprendre ses travaux au service des usagers de l'espace public.